

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRN) DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

Par arrêté préfectoral n° 2018-029-006 en date du 29 janvier 2018, l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Villeneuve a été prescrite. Le projet de PPRN peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPRN modifié.

Par suite, la révision du PPRN est approuvée par arrêté du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Michel MILANDRI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique par le Tribunal administratif de Marseille.

Celle-ci se déroulera sur une durée de 32 jours, **du mardi 27 février 2018 à 9h au vendredi 30 mars 2018 à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sur support papier et sur poste informatique seront consultables en mairie de Villeneuve, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, c'est-à-dire :

**du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h30**

Le projet du PPRN est téléchargeable sur le site des services de l'État dans le département :

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur recevra en personne le public en mairie de Villeneuve :

**le mardi 27 février 2018 de 9h à 12h**

**le mercredi 7 mars 2018 de 14h à 17h**

**le jeudi 15 mars 2018 de 9h à 12h**

**le samedi 24 mars 2018 de 9h à 12h**

**le vendredi 30 mars 2018 de 14h à 17h**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, accessible au public en mairie, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-pprn-villeneuve@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:enquete-publique-pprn-villeneuve@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Les observations par correspondance ou messagerie devront parvenir avant la date de clôture de l'enquête et préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

L'ensemble des observations écrites et sur registre d'enquête sera mis en ligne sur le site :

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Des informations concernant le projet du PPRN peuvent être demandées à :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires - Pôle Risques - Avenue Demontzey CS 10211  
04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Villeneuve, à la Direction départementale des territoires et à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que sur le site [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)